ENTRETIEN. Angers s’apprête-t-elle à devenir un petit paradis du cannabis thérapeutique ?

Alors qu’une expérimentation autour du cannabis médical est en cours depuis mars 2021, Franck Milone, à la tête de la société DelleD-La Fleur implantée à Angers (Maine-et-Loire), se prépare à une évolution du cadre légal.

Ouest-France
Propos recueillis par Maxime PIONNEAU.

Publié le 01/05/2023 à 16h30



Installée à Angers (Maine-et-Loire), l’entreprise Delle D – La Fleur se positionne comme l’un des futurs acteurs clés du cannabis thérapeutique en France. | DELLE D – LA FLEUR

Créée en 2014 et comptant 25 salariés, l’entreprise Delle D-La Fleur et son cofondateur, Franck Milone, se préparent à une évolution de la législation concernant le cannabis thérapeutique en France.

Installée à Angers (Maine-et-Loire), l’entreprise multiplie les partenariats et les recherches afin de devenir un acteur incontournable du secteur.

Le chef d’entreprise revient sur le travail mené depuis près de dix ans afin de proposer, de la graine au médicament, des produits aux malades.

Comme est née votre entreprise, Delle D-La Fleur ?

C’est lié à mon histoire : j’ai été diagnostiqué d’une sclérose en plaques à 18 ans. Après quelques années à faire face au système de santé, j’ai trouvé une amélioration de ma qualité de vie dans le cannabis médical.

Quelles ont été les premières étapes de sa création ?

On s’est spécialisé dans l’utilisation de la lumière pour optimiser la culture. J’ai aussi fait le tour du monde pour voir quels sont les systèmes d’accès au cannabis médical qui fonctionnent. Notre objectif est de produire du cannabis médical en environnement contrôlé pour assurer sa qualité avec le minimum d’eau, d’énergie et de fertilisant. On a également une partie santé qui s’occupe du développement médical et pharmaceutique.



Franck Milone a créé Delle D-La Fleur en 2014. Il est aujourd’hui installé à Angers (Maine-et-Loire). | DELLE D – LA FLEUR

Vous travaillez sur la fleur de CBD, de THC ou les deux ?

On développe plusieurs formulations : soit avec uniquement du CBD, quasiment que du THC ou les deux. On a plusieurs formes de médicaments : des solutions buvables, des gélules et des fleurs à inhaler.

Qu’en est-il du cadre légal ?

L’expérimentation du cannabis médical est autorisée. C’est proposé en cas d’échec thérapeutique, sur des maladies graves. Elle a démarré en 2021 et devait se terminer en 2023, mais se prolongera jusqu’en 2024. Ça n’a pas encore été intégré dans le droit commun. On travaille avec les autorités sur le statut du cannabis médical.

Lire aussi : ENTRETIEN. Cannabis médical et CBD : quelles sont les différences ?

Est-ce compliqué d’obtenir l’autorisation de faire pousser des plantes produisant des fleurs avec plus de 0,3 % de THC, la limite légale ?

Pour commencer les recherches avec un milligramme de THC, on a mis plus d’un an à avoir l’autorisation. Pour importer des fleurs de cannabis, on a mis presque un an. Pour l’importation de jeunes plants de cannabis, on a pratiquement mis deux ans…



L’objectif de Delle D-La Fleur est de partir des graines pour arriver à la production de médicaments. | DELLE D-LA FLEUR

Pourquoi la France est-elle en retard sur le sujet ?

Il y a souvent un amalgame entre les usages récréatif et médical du cannabis. Ça reste un sujet clivant dont les politiques ont peur de s’emparer. Il y a beaucoup de méconnaissance.

L’arrivée de boutiques spécialisées dans le CBD n’a-t-elle pas créé un flou ?

Beaucoup sont à la limite de la pratique illégale de la pharmacie et de la médecine. Mais ça répond à une demande des patients. Plein de gens ne peuvent entrer dans l’expérimentation et se tournent vers ces boutiques.

Lire aussi : À Angers, Franck Milone veut faire pousser le cannabis thérapeutique

Il y a aussi ce projet de site industriel dont la construction a été repoussée. Qu’en est-il ?

Pour l’instant, le projet est suspendu. Lever des fonds pour un site industriel alors que l’environnement réglementaire n’est pas encore calé… On n’a pas réussi à le faire. L’idée était, sur un même site, d’aller de la recherche agronomique à la production de médicaments. Le problème, c’est de ne pas avoir un fondateur qui a 100 millions d’euros à investir, comme a pu le faire Elon Musk !

L’incertitude quant à la légalisation n’est-elle pas trop dure à gérer ?

Je me suis retrouvé à 25 ans avec 300 000 € de dettes et pas de salaire pendant six ans. Personne n’y croyait. Surtout quand c’est un jeune d’une vingtaine d’années qui n’est pas docteur *ès* sciences en pharmacie. Mais tout est en train d’arriver.

Angers | Cannabis | Santé | Maine-et-Loire